

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Date :

Commune :

Contrôle de conception et d'implantation d'une installation d'assainissement non collectif

Date de la demande de permis de construire :

Numéro de permis de construire :

Section cadastrale et numéro de parcelle :

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

☎ :

Code postal :

Commune :

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse de la parcelle :

☎ :

Code postal :

Commune:

Pièces à fournir par le propriétaire

- Un plan de situation** de la parcelle
- Une étude de sol** est recommandée permettant de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques
- Sondages à la tarière,
 - test(s) de perméabilité,
 - trou au tractopelle
- Une étude de définition de la filière** d'assainissement non collectif comprenant :
- le pré traitement : fosse toutes eaux, fosse septique, bac à graisse, préfiltre, microstation
 - le traitement : tranchées superficielles, filière non drainée, drainée, filtre compact,...
 - la superficie nécessaire, longueur de chaque drain
 - le système d'évacuation, le cas échéant, après le traitement
 - une évaluation des contraintes topographiques pouvant influencer le choix de la filière d'assainissement non collectif (poste de relevage nécessaire, pente trop importante)
- Un plan de masse du projet** de l'installation d'assainissement non collectif, sur base cadastrale
- Un plan en coupe** de la filière et de l'habitation

NATURE DU PROJET

 CONSTRUCTION NEUVE RESTAURATION D'HABITATION

REALISATION DU PROJET

Nom du concepteur :

Coordonnées :

☎ :

Code postal :

Commune :

Nom de l'installateur :

Coordonnées :

☎ :

Code postal :

Commune :

CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

 Habitation individuelle Autre usage (préciser) Résidence principale Résidence secondaire

Nombre de chambres :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Terrain

- Superficie totale de la parcelle : m²
 La superficie disponible et l'occupation du sol pour le dispositif sont-elles suffisantes ? O N
 Superficie disponible pour l'assainissement : ... m²
 Nature de cette surface disponible ?

- Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? O N
- Pente du terrain prévue pour les ouvrages d'assainissement :
 faible <5% moyenne entre 5 et 10% forte >10%

- La filière est-elle dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable ? O N
- Y a-t-il des contraintes discriminatoires dans la définition du périmètre de protection ? O N
- Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ? O N
- Si oui, distance par rapport au dispositif :m >35 m ? (Arrêté du 6 mai 1996) O N

Destination des eaux pluviales

- réseau de surface (fossé, caniveaux, noue...)
 - infiltration sur la parcelle
 - rétention (cuve, mare...)
 - autre, préciser
- RAPPEL : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains) est interdit.

L'ETUDE REALISEE SUR LE TERRAIN

Etude de sol

- Une étude a-t-elle été réalisée? O N
- Le sol est-il favorable au traitement des eaux usées domestiques ?
 OUI OUI sous réserves NON NE SAIT PAS
- Si non, la connaissance du sol est-elle suffisante pour contrôler le projet ? O N

LES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500

- Le plan de masse est-il fourni ? Doivent être schématisés le plus clairement possible : O N
 l'habitation
 l'évacuation des eaux usées de l'habitation
 le pré traitement (fosse toutes eaux ou fosse septique dans le cas d'une réhabilitation)
 le traitement
 les arbres et la végétation, les surfaces imperméables ou destinées à l'être
 les bâtiments annexes (garage, piscine...)
 les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité
 de la parcelle ou sur la parcelle (si présents)
 les axes de circulation
 les cours d'eau, fossé, mare, etc. (si présents)
 le système d'évacuation des eaux de pluie
 les cavités souterraines

- Si oui, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? O N

Plan en coupe du dispositif au 1/200 ou 1/500

- Le plan en coupe est-il fourni ? O N
 Doivent être schématisés le plus clairement possible l'emplacement du logement, de
 la fosse, du préfiltre,
 du bac à graisse ainsi que l'épandage avec les rejets pluviaux et d'assainissement
 éventuels.

- Si oui, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? O N

DEFINITION DE LA FILIERE

Le dispositif de pré-traitement des eaux-usées

Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles traitées ensemble ? O N

Volume :

- Fosse toutes eaux :m³
- Microstation : m³ ou EH
- Fosse septique : m³

Est-il prévu un bac à graisse ? : O N

Si oui, volume :l Est-il adapté ? O N

Caractéristiques du prétraitement (matériau, forme) :

Est-il prévu un préfiltre ? O N

Est-il intégré à la fosse ? O N

Si oui, quel est son volume : l. Est-il adapté ? O N

L'implantation du prétraitement est-elle cohérente avec l'accès ? O N

Une ventilation haute est-elle prévue

- en entrée de fosse ? O N

- en sortie de fosse ? O N

Un extracteur éolien est-il prévu ? O N

Le positionnement de la ventilation est-il correct par rapport aux vents dominants ? O N

Le dispositif de traitement des eaux usées

Nombre de tranchées : Longueur des drains :m Longueur totale du drainage :m

Surface :m² Largeur :m Longueur :m

Profondeur :m

Dispositif

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> tranchées d'épandage à faible profondeur | <input type="checkbox"/> lit filtrant drainé à flux horizontal |
| <input type="checkbox"/> lit d'épandage | <input type="checkbox"/> lit filtrant drainé à flux vertical |
| <input type="checkbox"/> lit filtrant non drainé à flux vertical | <input type="checkbox"/> terre d'infiltration non drainé |
| <input type="checkbox"/> filtre compact à zéolithe | |

Le dispositif est-il adapté ?

- à la nature du sol O N

- à la pente du site O N

Le dimensionnement est-il adapté au logement ? O N

Présence d'un regard de répartition : O N

Présence d'un regard de bouclage : O N

Un rejet des effluents est-il prévu après traitement ? O N

Si oui, vers quel type d'exutoire ? O N

Si oui, une autorisation de déversement écrite du gestionnaire de l'exutoire est-elle fournie ? O N

Respect des distances minimales du traitement :

/ habitation >5m O N

/ limite de parcelle >3 m O N

/ végétation >3 m O N

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE :

Le demandeur soussigné certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- **ne pas entreprendre de travaux avant la réception d'un avis favorable du SPANC sur le projet**
- **prendre contact avec le Service public d'assainissement non collectif au moins une semaine avant les travaux pour organiser le contrôle de l'installation avant remblaiement des tranchées**
- **réaliser l'installation d'assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été approuvé (arrêtés du 6 mai 1996, du 7 septembre 2009 et Norme Afnor DTU 64.1)**
- **respecter en tout point le règlement du SPANC**

Fait à _____, le _____ / _____ / _____

Signature du demandeur

AVIS DU CONTROLEUR Avis favorable :

La filière d'assainissement projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

 Avis défavorable :

La filière d'assainissement n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

COMMENTAIRES DU CONTROLEUR SUR L'ENSEMBLE DU PROJET

Motivations et commentaires :

LE CONTROLE DE BONNE EXECUTION DES TRAVAUX D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NEUF EST OBLIGATOIRE. IL DOIT ETRE EFFECTUE PAR LE SPANC AVANT REMBLAIEMENT DES TRANCHEES.

Le pétitionnaire devra avertir le SPANC de la communauté de Communes deux semaines avant le démarrage des travaux au n° de téléphone suivant : **06 58 36 03 48.**

L'installation pourra être réalisée par une entreprise ou par le particulier en respectant le projet validé par le SPANC ainsi que les différents textes réglementant la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome (la circulaire du 22 mai 1997, les arrêtés du 6 mai 1996, les arrêtés du 7 septembre 2009 et la norme afnor XP DTU 64.1.).

Si les travaux sont réalisés par une entreprise, s'assurer qu'elle possède une garantie décennale. Les profondeurs de chacun des ouvrages ainsi que les différentes pentes préconisées devront être respectées. Il faudra également laisser accessible l'ensemble des regards afin de surveiller le système de traitement et faciliter son entretien.

Fait à : _____, le _____

Nom et signature du contrôleur :